

**ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU
PERMIS DE CONDUIRE, LES CONDITIONS DE PASSAGE
ET LE DÉROULEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN
CATEGORIES A1 / A2**

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable, et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16 ans, et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

***L'épreuve théorique moto (ETM) :**

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés, il comprend 40 questions sous format d'images fixes et de vidéos.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique moto (ETM), sauf s'il a obtenu son ETM depuis moins de 5 ans.

***L'épreuve pratique :**

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. Conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau.

- Déplacement du véhicule sans l'aide du moteur
- Déplacer la moto à allure réduite sans passager
- Effectuer un freinage d'urgence (en 3ème à 50km/h)
- Déplacer la moto à allure réduite avec passager
- Effectuer un slalom (en 3ème à 40km/h)
- Effectuer un évitement (en 3ème à 50km/h).

VOUS obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins un A sur les 6 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire, c'est-à-dire un C.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant 3 ans, sous réserve de la validité du code.



**ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN
DU PERMIS DE CONDUIRE, LES CONDITIONS DE PASSAGE
ET LE DÉROULEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN
CATÉGORIES A1 / A2**

Épreuve en circulation (CIR)

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore 8 domaines de compétence :

- Utiliser les commandes,
- Prendre l'information,
- Analyser et décider,
- Communiquer,
- Diriger son véhicule,
- Adapter son allure,
- Utiliser la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 21 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

INFORMATION DU PUBLIC

Ce document est remis à tout élève s'inscrivant aux catégories A1/A2 au sein de notre établissement. Il est également mis en ligne sur notre site internet www.iwigopermis.fr et mis à disposition au sein de nos locaux en libre consultation.

3 élèves max par leçon